

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 16 MARS 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

**Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.****Ont donné procuration :****Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,****Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,****Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,****Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.**

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-22 Modification du montant du marché des travaux de rénovation de l'école maternelle***Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Flourens n°2021-86 du 15 décembre 2021, relative à l'autorisation de travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Flourens n°2022-49 du 24 août 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de l'école maternelle dans le cadre d'une procédure adaptée pour un montant global de 1 182 662.12 € HT,

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise RONCO R&amp;C a été attributaire du lot n°1 « désamiantage / démolition / gros œuvre » pour un montant de 238 000.00 € HT, soit 285 600.00 € TTC,

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS a été attributaire du lot n°2 « charpente bois et métal / couverture / étanchéité » pour un montant de 318 299.33 € HT, soit 381 959.19 € TTC,

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise SAS JACKY MASSOUTIER ET FILS a été attributaire du lot n°5 « plâtrerie » pour un montant de 95 756.00 € HT, soit 114 907.20 € TTC,

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise SYSTHERMIC a été attributaire du lot n°6 « CVC / plomberie » pour un montant de 87 973.77 € HT, soit 105 568.52 € TTC,

Monsieur le Maire propose d'acter les modifications des montants suivants :

- au lot n° 1 de l'entreprise RONCO R&C pour un montant supplémentaire de 3 380.95 € HT soit 4 057.14 € TTC,
- au lot n°2 de l'entreprise ANTRAS OSSATURE BOIS pour un montant supplémentaire de 1 805.67 € HT soit 2 166.80 € TTC,
- au lot n°5 de l'entreprise SAS JACKY MASSOUTIER ET FILS pour un montant supplémentaire de 9 590.04 € HT soit 11 508.05 € TTC
- au lot n°6 de l'entreprise SYSTHERMIC pour un montant supplémentaire de 3 605.72 € HT soit 4 326.86 € TTC.

*Décision*

Où il cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'acter les modifications des montants précédemment évoqués,

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 031-213101843-20230316-CM0316\_202322-DE



La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Didier Cortes', written over a faint circular stamp.

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

